

Ville de Montréal

**Service du greffe**

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil  
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée  
Montréal (Québec) H2Y 1B5  
Téléphone : 514 872-3770  
[www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve*

#### **Vice-présidences**

*Mme Julie Brisebois  
Village de Senneville*

*Mme Sophie Thiébaud  
Arrondissement Le Sud-Ouest*

#### **Membres**

*M. Younes Boukala  
Arrondissement de Lachine*

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand  
Arrondissement d'Ahuntsic –  
Cartierville*

*M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 25 mars 2021**

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE207231087**

***Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels en gestion et surveillance des travaux pour les travaux de réfection d'infrastructures sur le territoire de la Ville de Montréal , avec les firmes suivantes: Les Services exp inc. (contrat #1: 8 904 813,75 \$ taxes incluses), FNX-INNOV inc. (contrat #2: 6 884 013,15 \$ taxes incluses) et Regroupement CIMA+ S.E.N.C. | BC2 Groupe Conseil inc. (contrat #3: 7 146 558,56 \$ taxes incluses). Appel d'offres public no 20-18489 (3 soumissionnaires conformes).***

**“Original signé”**

Karine Boivin Roy  
Présidente

**“Original signé”**

Linda Lajeunesse  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à un ou à plusieurs des critères fixés par les conseils qui ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## Mandat SMCE207231087

*Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels en gestion et surveillance des travaux pour les travaux de réfection d'infrastructures sur le territoire de la Ville de Montréal, avec les firmes suivantes: Les Services exp inc. (contrat #1: 8 904 813,75 \$ taxes incluses), FNX-INNOV inc. (contrat #2: 6 884 013,15 \$ taxes incluses) et Regroupement CIMA+ S.E.N.C. | BC2 Groupe Conseil inc. (contrat #3: 7 146 558,56 \$ taxes incluses). Appel d'offres public no 20-18489 (3 soumissionnaires conformes).*

À sa séance du 24 février 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Deux contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel :*
  - o *l'un des adjudicataires en est à son quatrième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (contrat # 1 à Les services EXP inc.);*
  - o *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (contrat # 3 à Regroupement Cima+ S.E.N.C. | BC2 Groupe Conseil inc.)*
  - o *il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (contrat # 3 à Regroupement Cima+ S.E.N.C. | BC2 Groupe Conseil inc.)*

Le 10 mars, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du dossier du Service des infrastructures du réseau routier ont présenté les différentes étapes franchies dans le cadre de cet appel d'offres et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat visant à conclure trois ententes-cadres de services professionnels en gestion et surveillance des travaux pour la réfection d'infrastructures sur le territoire de la Ville de Montréal.

Le Service a d'abord informé la Commission que trois soumissions conformes ont été reçues parmi les 10 entreprises s'étant procuré les documents d'appel d'offres et que ces soumissions ont obtenu au moins la note de passage de 70%. Par conséquent, le contrat doit être octroyé à la firme ayant obtenu la note la plus élevée. Les responsables du dossier ont également expliqué que l'octroi de trois ententes-cadres offre davantage de latitude puisque ceci permet à la Ville de compter sur un plus grand nombre de ressources pour répondre à l'importante demande en surveillance de travaux. Puis, le Service a expliqué que la raison pour laquelle le lot 3 recevait une seule soumission conforme est liée à l'octroi des deux premiers lots au deux autres firmes soumissionnaires. Ainsi, le regroupement des firmes Cima + S.E.N.C. et BC2 Groupe Conseil inc. se retrouve seul éligible à l'octroi du lot 3. En ce qui concerne l'important écart à l'estimé de contrôle, chaque entente-cadre avait un bordereau distinct et l'estimé de contrôle du lot 3 a dû être révisé puisqu'une erreur s'était glissée lors de la publication de l'appel d'offres, ce qui a été constaté lors de l'analyse des soumissions. L'entente-cadre du lot 3 avait été appareillée avec le bordereau du lot 2, qui comportait un moins grand nombre d'heures, d'où la réduction de l'écart par rapport à l'estimé révisé.

Puis, en réponse aux questions des commissaires, les responsables du dossier ont précisé que le fait de scinder le contrat en plusieurs ententes-cadres permettait à plus de firmes de répondre à l'appel d'offres puisqu'un seul contrat de grande envergure aurait pour effet de disqualifier de plus petites firmes en raison de leur incapacité à répondre à la demande. Un seul appel d'offres aurait donc eu pour effet de réduire la concurrence, ce qui ne serait pas souhaitable. En ce qui concerne l'octroi d'un quatrième contrat consécutif, le Service se dit satisfait des services rendus par la firme EXP qui a l'habitude de desservir la Ville. Finalement, les raisons du désistement des sept firmes non soumissionnaires ont été fournies verbalement. Quatre firmes spécialisées en sécurité, et non pas en surveillance de travaux d'égout et de voirie, s'était procuré les documents d'appel d'offres en raison de leur intérêt à fournir leurs services de sécurité à d'autres firmes et une firme s'est désistée en raison d'un carnet de commande complet dans le contexte du grand nombre de chantiers en cours.

Dans le cadre de ses délibérations, la Commission retient que, malgré les deux plus récentes ententes-cadres conclues récemment et qui sont toujours en cours, les enveloppes sont presque entièrement utilisées, à raison de 75% et de 95%, puisque les besoins en surveillance de travaux sont exceptionnellement importants en 2021. La Commission ne peut que saluer la stratégie d'octroi qui permet d'accéder à un plus grand nombre de ressources. La Commission a bien reçu les explications concernant l'erreur technique ayant mené à la production d'un estimé révisé, réduisant ainsi l'écart de prix par rapport à la soumission de l'adjudicataire de 47% à 12% pour le lot 3. Néanmoins, la Commission demande à ce que le feuillet des désistements soit ajouté au sommaire décisionnel.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

- *Deux contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel :*
  - o *l'un des adjudicataires en est à son quatrième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (contrat # 1 à Les services EXP inc.);*
  - o *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (contrat # 3 à Regroupement Cima+ S.E.N.C. | BC2 Groupe Conseil inc.)*
  - o *il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (contrat # 3 à Regroupement Cima+ S.E.N.C. | BC2 Groupe Conseil inc.)*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE207231087 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**